

## Évaluation du projet pilote sur l'avenue Charles-Huot

Rapport de la consultation en ligne

---

### Activité de participation publique



#### Questionnaire en ligne

Du 20 décembre 2021 au 16 janvier 2022

**Nombre de répondants** : 82 personnes

**Activité réalisée à la demande du** : Service du transport et de la mobilité intelligente

---

### Projet

#### Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de Sillery, avenue Charles-Huot, entre le chemin Saint-Louis et le boulevard Laurier.

#### Description du projet

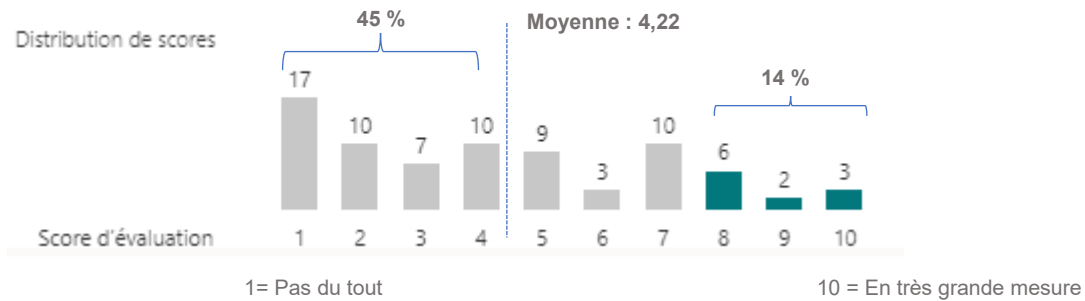
Durant l'été 2021, des mesures temporaires d'aménagement ont été mises en place dans l'avenue Charles-Huot afin de réduire la vitesse des automobilistes et d'améliorer la sécurité routière. Ce projet pilote a été mis en place pour répondre à des préoccupations citoyennes en matière de sécurité routière en attendant le réaménagement de l'avenue prévu dans quelques années.

Le questionnaire d'évaluation du projet pilote visait à recueillir l'opinion et les suggestions des résidents en vue d'un possible retour de certaines mesures temporaires au cours de la prochaine année.

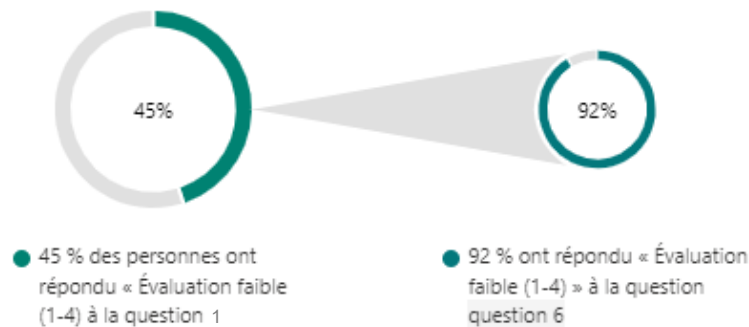
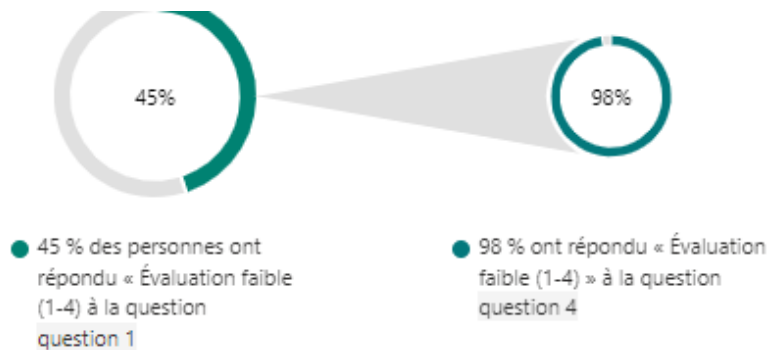
### Principaux commentaires et suggestions des citoyens

- Le projet est généralement contesté par les citoyens.
- La majorité des répondants considère que les mesures implantées n'ont pas permis de résoudre le problème de vitesse sur cette rue; au contraire, elles semblent avoir eu un impact négatif sur la sécurité des cyclistes et des piétons.
- La plupart des répondants ne souhaite pas que le projet pilote soit reconduit dans sa forme actuelle.
- En ce qui concerne un éventuel projet de réaménagement permanent de la rue, les répondants se disent plutôt ouverts à une possible interdiction du stationnement d'un seul côté de la rue (74% en faveur) ou à l'utilisation de l'emprise de la Ville afin de pouvoir rendre sécuritaires les aménagements pour piétons et cyclistes (54% en faveur).
- Voici les résultats pour chacune des questions :

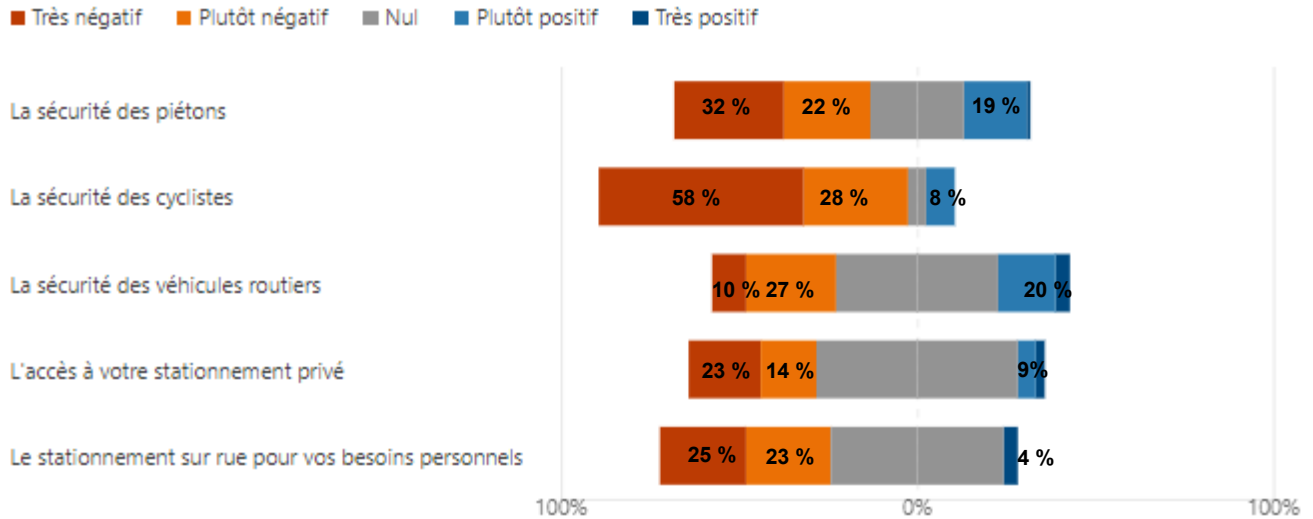
## 1. Dans quelle mesure les aménagements au centre de l'avenue ont contribué à réduire la vitesse pratiquée dans l'avenue Charles-Huot ?



- Moyenne très faible : 4,22/10; Seulement 14 % des personnes interrogées ont donné une évaluation positive (8-10) pour cette question
- 45 % des personnes considèrent que les aménagements n'ont pas contribué à réduire la vitesse pratiquée (1 à 4)
  - o 98% de ces personnes ont également répondu « évaluation faible » à la question 4 (est-ce que les aménagements répondaient à votre besoin)

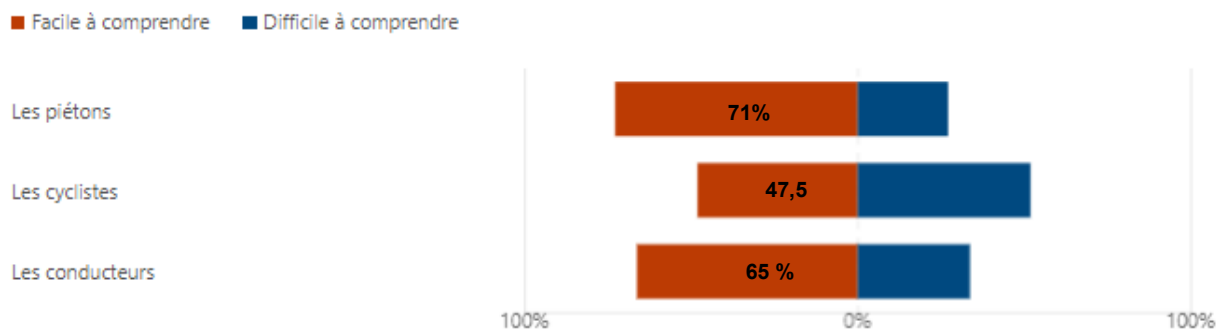


## 2. Impact des aménagements au centre de l'avenue sur les aspects suivants :



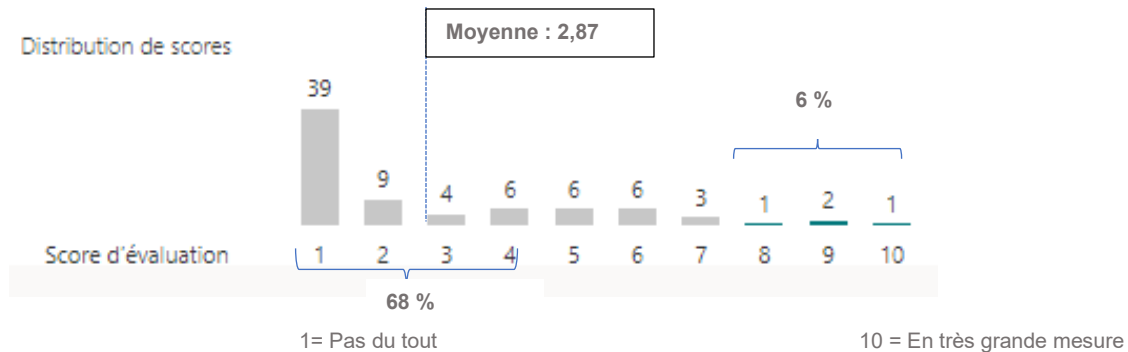
- Impact des aménagements jugé plutôt négatif, notamment pour les cyclistes (86 %) et les piétons (54 %) ainsi que sur le stationnement sur rue (48 %).

## 3. Est-ce que l'aménagement au centre de l'avenue (marquage, signalisation) était facile à comprendre par :



- La signalisation est jugée plutôt facile à comprendre pour les piétons (71 %) et pour les automobilistes (65 %) mais les avis sont plus partagés pour les cyclistes.

#### 4. Les aménagements proposés répondaient-ils à vos besoins?



#### 5. Commentaires concernant les aménagements mis en place au cours de l'été 2021 (65 commentaires)

##### Sécurité

- La majorité des répondants estiment que les aménagements sont dangereux et peu conviviaux, inutiles et peu sécuritaires pour les cyclistes et les piétons (dont les enfants) lors du passage d'une auto, d'un autobus ou d'un camion; risque de collision avec les voitures stationnées, confusion.
- Éviter d'installer des îlots devant l'entrée et le débarcadère du multilogement (voitures trop près des escaliers, étant donné l'absence de trottoirs; transport adapté, taxi, livreurs, camions de déménagement stationnés dans la voie rétrécie, plusieurs conflits entre usagers) - plusieurs commentaires en ce sens; besoin d'une zone débarcadère de 10 min devant cet immeuble.
- Aménagements alternatifs suggérés : dos d'âne ou l'ajout de traverses pour piétons.
- Discontinuité des trottoirs; Ajout d'un trottoir côté ouest (surtout devant le multilogements situé au 1213).
- On propose un réaménagement permanent de la rue avec trottoirs et piste cyclable séparée et rétrécissement des voies de circulation vers le milieu, pas vers les résidences.

##### Vitesse

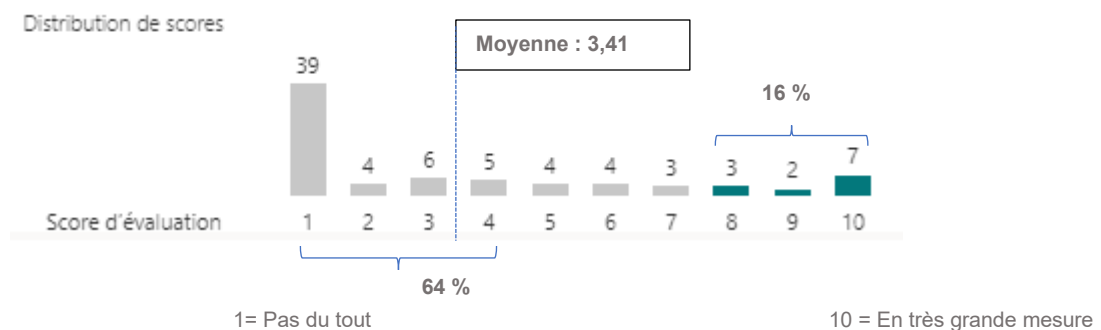
- La vitesse semble diminuée selon certains, mais la sécurité pour les cyclistes et piétons aussi. Pas une bonne solution sur l'ensemble.
- D'autres considèrent que la vitesse n'a pas diminué; l'augmentation de la vitesse permise de 30 à 40 km/h ainsi que les bandes d'interdiction de stationnement en amont et en avant des îlots ont fait en sorte que les voitures pouvaient continuer à rouler vite; l'aspect de chicane pouvait même inciter les automobilistes à rouler plus vite.
- Les deux îlots situés au nord semblent avoir mieux fonctionné que celui au sud.
- Manque d'indication claire que les voitures doivent ralentir : panneau lumineux indiquant la vitesse des automobilistes (important surtout dans la côte).

##### Autres préoccupations

- Manque de stationnement pour visiteurs (au numéro 1213, avenue Charles-Huot)

- Perception d'un manque de consultation; l'aménagement a dû être refait plusieurs fois.
- Une personne affirme avoir été étonnée de voir des individus casser les bollards la nuit, au mois d'août
- La circulation de camions n'a pas diminué, malgré la signalisation; la circulation de cyclistes semble avoir diminué

**6. Seriez-vous favorable à ce que l'aménagement au centre de l'avenue, dans sa forme actuelle, revienne l'été prochain?**



- 16 % des répondants sont très favorables (8-10)
- 64 % des répondants sont défavorables (1-4)

**7. Est-ce qu'une ou plusieurs sections seraient à revoir ?**

- Entre Saint-Louis et Noury (se... 45
- Entre Eugène-Fiset et Marie-Vi... 40
- Entre Albert-Lozeau et Laurier ... 63



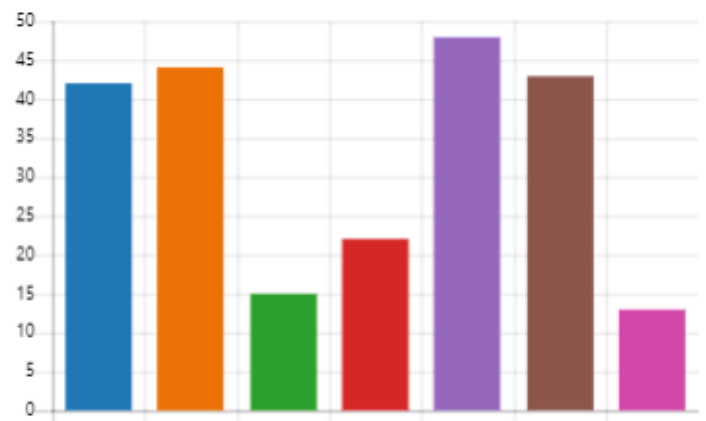
**8. Commentaires concernant les sections à revoir**

- De façon générale, on ne souhaite pas que les aménagements reviennent dans la forme actuelle revienne l'été prochain.
- Les mesures mise en place sont mieux que rien, mais pas suffisantes, devraient être améliorées; continuer de consulter les citoyens avant de proposer des aménagements.

- Faire des aménagements de type tunnel pour répondre aux besoins de tous les usages et réduire les zones de stationnement interdit.
- Les sections devraient être moins larges.
- Pour chaque section, il faudrait trouver une nouvelle mesure qui ne force pas les voitures à empiéter sur la piste cyclable.
  
- Entre Albert-Lozeau et Laurier (section nord)
  - o Ajout d'un trottoir côté ouest; difficile de circuler autour de l'immeuble situé au 1213, Charles-Huot.
  - o Zone débarcadère devant le 1213 (90 unités de logement); problématique de livraison, taxi, etc.; sortie du stationnement problématique. – beaucoup de commentaires.
  - o Problèmes de cohabitations entre les vélos et les autos.
  - o L'îlot aurait dû être installé plus au sud.
  
- Entre Eugène-Fiset et Marie-Victorin (section centre)
  - o Pas de commentaire spécifique.
  
- Entre Saint-Louis et Noury (section sud)
  - o Réduire la distance de non-stationnement de part et d'autre de l'îlot pour diminuer la vitesse.
  - o Ajouter des poteaux pour forcer les conducteurs à converger dans l'îlot et ainsi réduire leur vitesse.
  - o Amélioration pour les piétons et cyclistes; trouver un moyen de permettre aux résidents qui n'ont pas accès direct au trottoir de franchir la rue en sécurité.
  - o Panneau permanent affichant la vitesse des véhicules dans les deux sens entre Noury et St Louis

## 9. Quels sont, selon vous, les éléments prioritaires à intégrer dans cette planification?

● Bonification et sécurisation d'...	42
● Ajout d'un trottoir du côté ou...	44
● Bonifier le verdissement	15
● Maintenir l'offre actuelle de st...	22
● Aménagement de mesures pe...	48
● Aménagement de mesures afi...	43
● Autre	13



### Éléments prioritaires :

- Aménagement de mesures permettant de ralentir la vitesse des automobiles (48 votes)
- Ajout d'un trottoir du côté ouest (44 votes)
- Aménagement de mesures afin de sécuriser les traversées des piétons aux intersections (43 votes)
- Bonification et sécurisation d'un lien cyclable (ajout d'une piste cyclable) (42 votes)

### Éléments jugés moins prioritaires :

- Maintenir l'offre actuelle de stationnement (22 votes)
- Bonifier le verdissement (15 votes)

**Pour permettre l'aménagement d'infrastructures pour piétons et cyclistes, seriez-vous prêt à ce que :**

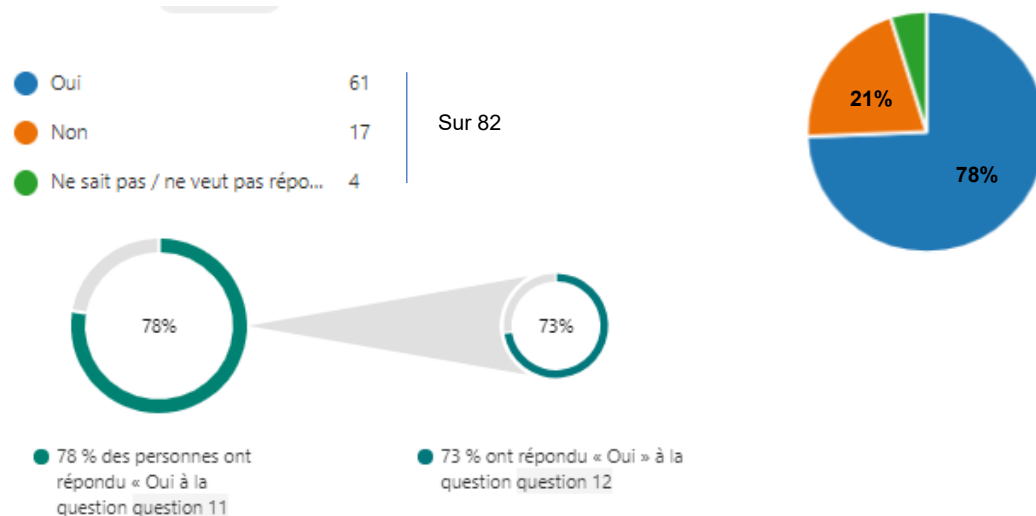
#### 10. Le stationnement soit interdit des deux côtés de la rue?

- Non à 61 %



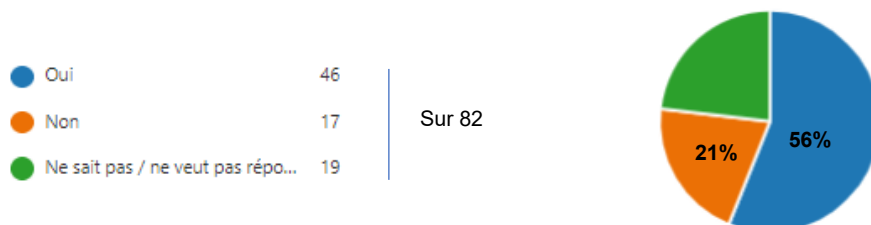
#### 11. Le stationnement soit interdit d'un seul côté de la rue?

- Oui à 78 %; trois quarts de ces personnes sont également d'accord à utiliser l'emprise de la Ville pour mettre l'aménagement d'infrastructures pour piétons et cyclistes.



## 12. On utilise l'emprise de la Ville qui se situe entre la limite des propriétés privées et de la rue actuelle

- Oui à 56%

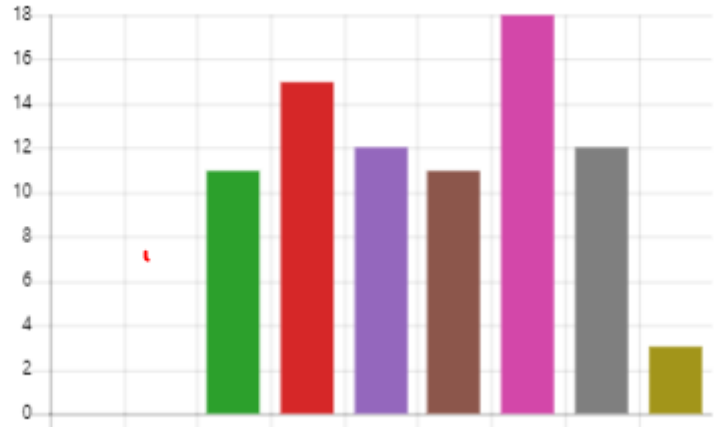
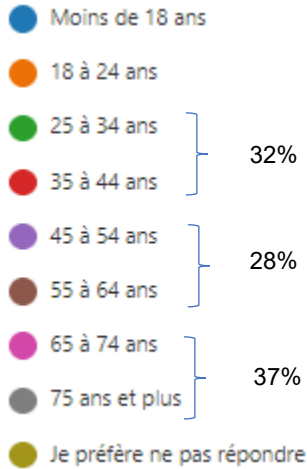


## 13. Avez-vous autres commentaires et suggestions? (40 commentaires)

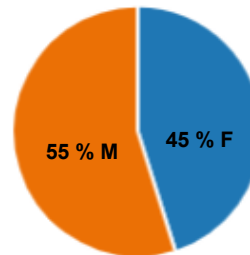
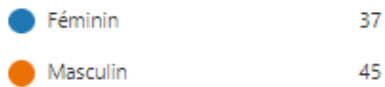
- Les mesures effectuées sont loin de satisfaire les citoyens du secteur, plusieurs ne souhaitent pas leur retour; la sécurité doit être l'objectif prioritaire sur tous les autres.
- Autres mesures possibles : dos d'âne, inscription de limite de vitesse sur le bitume, arrêt obligatoire aux intersections, pots de fleurs allongés, maintenir la vitesse à 30 km/h; en faire une rue urbaine.
- Ajout d'un trottoir côté ouest.
- Intersection Charles-Huot/Triquet – très dangereux pour les piétons, surtout en hiver (le rétrécissement décoratif béton/gazon empêche la visibilité; certains considèrent ces aménagements inutiles, entrave à la circulation, déneigement, drainage de la rue).
- Aménagement d'une piste cyclable séparée et retirer les chaînes de trottoirs aux intersections.
- Éviter couper des arbres lors des aménagements permanents.
- Meilleure surveillance des contrevenants.
- Quelques personnes apprécient être consultés et remercient la Ville pour ses efforts.
- Une personne ne souhaite pas que la rue débouche directement sur le boulevard Laurier.
- Consulter les propriétaires concernés si un projet d'élargissement de l'espace de la rue s'impose.
- Circulation de transit lorsque le boul. Laurier est bloqué.
- Attention aux aménagements en face de la sortie du stationnement de l'immeuble situé au 1213, Charles-Huot.



### 14. Age



### 15. Genre



### Réalisation du rapport

#### Date

17 janvier 2022

#### Rédigé par

M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne